

RCS : GRENOBLE Code greffe : 3801

Documents comptables

### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

## Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00398 Numéro SIREN : 390 861 888

Nom ou dénomination : G.C.I.A. GROUPEMENT DES CARRIERS ISERE AVAL

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2017 sous le numéro de dépôt B2017/006814

# 1305442

### **DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : B2017/006814 n°de gestion: 1993B00398

n°SIREN: 390 861 888 RCS Grenoble

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 07/06/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

G.C.I.A. GROUPEMENT DES CARRIERS ISERE AVAL - Société à responsabilité limitée LE GABOT 38470 Rovon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants : Dépôt des comptes annuels





Clause de reserve

Immobilisations

Dec configurations concernant catta mibrique cont données dans la notice de 2020

DGFiP N° 2050 2017 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impois) **BILAN - ACTIF** Désignation de l'entreprise : SARL G. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* Adresse de l'entreprise LIEUDIT "LE GABOT" 38470 ROVON Durée de l'exercice précédent\* 9 0 8 8 Numéro SIRET\* 3 8 6 1 8 0 0 0 9 Néant Exercice N clos le, Brut Net Net Amortissements, provisions Capital souscrit non appelé **(I)** Frais d'établissement \* ΑB AC Frais de développement \* CX CO Concessions, brevets et droits similaires ۱F Fonds commercial (1) 285 080 ΑH ΑI 285 080 285 080 Autres immobilisations incorporelles 213 429 213 429 AJ ΑK Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles 297 834 74 297 759 ΑO 110 188 Constructions ΑQ Installations techniques, matériel 269 763 269 763 AR AS 1 860 et outillage industriels Autres immobilisations corporelles 88 532 ΑU 87 415 1 117 3 683 Immobilisations en cours A۷ DEMAR COME COMP Avances et acomptes ΑY in des Gérants Participations évaluées selon CS СT la méthode de mise en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations BB BC Autres titres immobilisés RD BE Prêts BF ВG Autres immobilisations financières\* ві TOTAL (II) 154 638 570 682 583 956 400 811 ВJ BK 477 050 Matières premières, approvisionnements RI RM 477 050 483 963 En cours de production de biens BN во En cours de production de services BP BQ Produits intermédiaires et finis BR BS Merchantersau Greffe le : BU Avances et acomptes versés sur commandes В٧ Rν Clients et 7 om 14 at 2017s (3)\* 419 666 BX BY 865 418 800 469 651 Autres créances (3) 187 678 **B**7 CA 187 678 176 020 OUS E N° Capital souscrit et appele, non versé CB CC Valeurs mobilières de placement CD CE (dont actions propres : ..... Disponibilités 198 179 198 179 CG 249 415 Charges constatées d'avance (3)\* 2 635 2 CI 635 8 685 865 TOTAL (III) 1 285 207 1 284 342 1 387 734 Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif\* (VI) TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) 2 439 845 571 547 1 868 298 1 788 545 (2) Pari à moins d'un an des Renvois: (1) Dont drost au bail CP 1 154 (3) Part à plus d'un an : immobilisations financieres nette

Stocks

Créances

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

	_			Exercice N	Exercice N-1
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé:	DA	60 000	60 00
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
		Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	) DC		
V.	ą	Réserve légale (3)	DD	6 000	6 00
OPRI		Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
K PR		Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	) DF		
CAPITAUX PROPRES		Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ	) DG	454 534	450 58
API		Report à nouveau	DH		
	,	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI DI	14 288	3 94
		Subventions d'investissement	DJ		
		Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)		534 821	520 53
		Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Autres fonds	propres	Avances conditionnées	DN		
Autr	ā	TOTAL (II	ро		
s s	, ,,	Provisions pour risques	DP		
Provisions our risques	et charges	Provisions pour charges	DQ	353 530	363 35
Pr.	, e	TOTAL (III)	<del></del> -  `	353 530	363 35
		Emprunts obligataires convertibles	DS DS		
		Autres emprunts obligataires	— DT		
	Ì	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	 DU	158	19
4		Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI			
DETTES (4)		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	□DW		
DE		Dettes fournisseurs et comptes rattachés		952 494	882 31
		Dettes fiscales et sociales	DY	27 295	22 14
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
		Autres dettes	EA		
Con		Produits constatés d'avance (4)	EB		
régi	ш	TOTAL (IV	⊢ ا	979 946	904 65
		Ecarts de conversion passif * (V	┥ ╽		
-		TOTAL GÉNÉRAL (I à V	<b></b>	1 868 298	1 788 54
	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
s	(2)	Dont S Ecart de réévaluation libre	10		
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)			
RE	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	979 946	904 65
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	ЕН		
	1	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans		2032	

**DGFiP N° 2052 2017** 

Page 32

	COLL	General des l	mpots)		_			-					Page 32
Dé	sign	ation de	l'entreprise :	SARL C	i . ' '	C. I. A.	=			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Néan	ı 🗌 *
								Exercice N	<b>.</b>			Exercice (N-	1)
ļ						France	liv	Exportations et aisons intracommunautaires		Total			
		Ventes	de marchandis	es*	FA		FB		FC				
	.			biens*	FD	963 057	FE	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	FF	963	057	1 280	099
1 OIL		Produc	tion vendue	services*	FG	12 599	FH		FI	12	599	12	652
\ Y		Chiffr	es d'affaires no	ets*	FJ	975 656	FK		FL	975	656	1 292	751
Y P L		Produc	tion stockée*		L.,		_		FM				
D'E	i	Produc	tion immobilise	ée*					FN				
UITS	}		ntions d'exploita						FO				
PRODUITS D'EXPLOITATION					ision	s, transfert de charges* (9)			FP	1.4	432	109	218
, ,	· [		produits (1) (11			s, unisitett de charges (7)		····	FQ		10	103	202
AV	-	-		-		T-4-1 d			1	000	098	1 402	
¥	$\dashv$	Ashata	da		J : a		oauı	ts d'exploitation (2) (I)	FR	990	098	1 402	1/1
77	ŀ		de marchandis		uroit	s ac aonaue)			FS				
7	- 1		on de stock (ma	<del></del>				<del> </del>	FT				
ARGES D'EXPLOITATION	H	•				pprovisionnements (y comp	ris d	oits de douane)*	FU	··-	362		217
AK TO						approvisionnements)*			FV		913	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	145)
A T		Autres	achats et charge	es externes (3)	(6 b	is) *			FW	602	619	966	595
SPLC PLC	<u> </u>	Impôts	, taxes et versen	nents assimilé	s*				FX	6	601	4	636
D'E	-	Salaire	s et traitements'	*					FY	40	533	54	851
GES			s sociales (10)						FZ	18	597	18	584
A CUIVAEAVEA FAK CHARGES D'EXPLOITATION		DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilis	ations	[_	- dotations aux amortissem	ents	k	GA	4	501	24	338
		DOTATIONS				- dotations aux provisions			GB				
AFLAIKE		XPL	Sur actif circul	lant : dotation	s aux	provisions*			GC		865		
Ž		D'E	Pour risques et	t charges : dot	ation	s aux provisions			GD				
		Autres	charges (12)						GE	17	047	65	701
בעבוג						Total des cha	arge	d'exploitation (4) (II)	GF	970	038	1 392	778
1	- RÉ	SULT	AT D'EXPLOI	TATION (I -	II)				GG	20	060	9	392
rions		Bénéfic	e attribué ou pe	erte transférée	*	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		(III)	GН				
opérations en commun		Perte si	apportée ou bén	éfice transfére	<u></u> *			(IV)	GI				-
S		Produit	s financiers de	participations	(5)				GJ				
CIEF		Produit	s des autres val	eurs mobilière	es et o	créances de l'actif immobili	sé (5	)	GK				
NAN NAN		Autres	intérêts et prodi	uits assimilés	(5)				GL		162		
IS EI		Reprise	es sur provisions	s et transferts	de ch	narges			GМ				
PRODUITS FINANCIERS		Différe	nces positives d	le change					GN				
PRO	Ī	Produit	s nets sur cession	ons de valeurs	mob	vilières de placement	_		GO				<del></del>
						Total	des	produits financiers (V)	GP		162		
RES		Dotatio	ons financières a	aux amortisser	nents	s et provisions*		<del></del>	GQ		-		
CHARGES FINANCIERES		Intérêts	et charges assi	milées (6)				<del></del>	GR	2	006	2	420
FINA		•	nces négatives o						GS	. <del></del>			
GES 1			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		rs mo	bilières de placement			GT			-	
HAR	-						des 4	harges financières (VI)	GU	2	006	2	420
₹ <del> </del>	٠.	SULT	AT FINANCIE	R (V - VI)				3 (-2)	GV		844)		420)
3					PÔT	'S (I - II + III - IV + V -	VII		GW	<del></del>	216		972
<u> </u>									1011	10	<u> </u>	<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	116

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

	Dé	sign	ation de l'entreprise : SARL G. C. I. A.	<del></del>			Néant	*
					Exercice N		Exercice N-1	
		ELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	НА	4	392	1	233
	UITS	ONNO	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	нв				
Ì	PRODUITS	EXCEPTIONNELS	Reprises sur provisions et transferts de charges	нс				
		EX	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4	392	1	233
- 1		LES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	нЕ	2	092	3	927
	GES	EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
١	CHARGES	OTT!	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
VŢ	Ū	EXCE	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	НН	2	092	3	927
ARANT	4	- Rí	ÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	ні	2	300	(2	694)
CLA	Pa	artici	ipation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	нј				
DEC	lπ	npôts	s sur les bénéfices * (X)	нк	6 :	229		332
LEI			TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	994	653	1 403	404
PARI	•		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	нм	980	365	1 399	458
	5	- BÉ	ÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	14	288	3	946
XEMPLAIRE A CONSERVER		(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	но				
ER		(2)	Dont produits de locations immobilières	НУ				
SN		(-)	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	2	717	1	233
$\mathcal{Z}$		(3)	Dont - Crédit bail mobilier *	НР			<del>-</del> .	
EA		<b>(-)</b>	- Crédit bail immobilier	HQ				
4 <i>IR</i>		(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	111	2 (	092	3	927
IPL,		(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J				
EM		(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	ik				
EX	(	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	нх				_
	(	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (aπ. 217 octies)	RC				
	ľ		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD			··· · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	RENVOIS	(9)	Dont transferts de charges	A1	4	606		···-·
	~	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		943		
	ŀ		Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
		(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)  Dont primes et cotisations	A4				
	}	(13)	complémentaires personnelles : facultatives   A6   obligatoires   A9   943    Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (**)	() at la	-	Exerc	ice N	
l	-	(7)	joindre en annexe)	) et le	Charges exceptionnel		Produits exception	
	-		gularisation client					13
او		ке	ntrées s/créances amorties			1	1	662
QUADRATUS Informatique	-	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				cice N	
ATUS I	}		of état annexe		Charges antérieur	092	Produits antéries	717
QUADR	-						<u> </u>	
	}							
ļ	Des	s exp	lications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		<u> </u>			

### **ANNEXE DÉCLARATION 2053**

Désignation de l'entreprise :

SARL G. C. I. A.

31/12/2016

Dátail das produits at abarrass sur avaraises anti-i	Exerc	ice N
Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs
Redevance installations classées 2015	1 672	
Régularisation TGAP 2015	420	
Régularisation assurances 2015		2 11
Régularisation client		60
	-	

NC

IV

12

10

11

12

13

TOTAL III

TOTAL IV

Avances et acomptes

mise en équivalence

Autres participations

Autres titres immobilisés

Prêts et autres immobilisations financières

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

FINANCIÈRES

Participations évaluées par

ND

NG

øυ

ØX

2B

2F.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

NE

NH

M7

ØY

2C

2F

NK

NF

ΝI

ØW

ØΖ

2D

2G

211

ØM

656 129

1 154 638

	Désignation	de l'e	ntreprise : SA	RL G	. c.	I. A	•												Néan	ı 🗌 *
ļ	CADRE A		ü	SITU	ATION	S ET M					ERCICE DES AN				ΓECI	INIQUI	ES			
	іммовіі	JSAT	TONS AMORTISS	SABLES		ntant des a au début de			,		entations : dotations de l'exercice			iminutions : amo férents aux élém de l'actif et rep	ents :	sortis		ntunt des la fin de l'	amortisse exercice	ments
	Frais d'établ et de dévelo	peme	ent TC	TAL I	CY				EL				ЕМ				EN			
	Autres immo			TAL II	PE		213	429	PF				PG				PH		213	429
ſ	Terrains				PI				PJ			74	PK				PL			74
		Sur so	ol propre	•	PM				PN				PO				PQ			
	Constructions	Sur so	ol d'autrui		PR				PS				PT			-	PU			
NT		Inst. g amén	générales, agencemen agements des constru	ts et ctions	PV	-			PW				PX				PY			
T	Installations outillage ind		iques, matériel et ls		PZ		267	903	QA		1 86	50	QB				QC		269	763
V	Autres		générales, agencemen agements divers	ts,	QD		72	577	QE		1 44	19	QF				QG		74	026
DECL	ımmobilisations	Matér	riel de transport		QH				QI				QJ				Qк			
E	corporelles		riel de bureau et natique, mobilier		QL	<del></del>	12	273	QM		1 11	17	QN				Qo		13	390
RL	1	Emba et div	llages récupérables ers		QP				QR				QS			-	QT			
PAR			то	TAL II	QU		352	752	QV		4 50	)1	QW				Qx		357	253
ER	Т	OTAI	L GÉNÉRAL (I+	II+III)	ON		566	181	ØР		4 50	)1	ØQ				ØR		570	682
CONSERVER	CADRE B		/ENTILATION D		UVEM	IENTS A	FFECT	ANT L	A PR	ovi	SION POUR AN	/IOF	TIS	SEMENTS D	ÉRC	OGATO	IRES			
N				DO	TATION	NS .							REI	PRISES		_			uvement i	
EAC	Immobilisation amortissables	- 1	Colonne 1 ifférentiel de durée et autres		Colonne : de dégre		Amortiss	lonne 3 ement fise eptionnel	cal	Dif	Colonne 4 férentiel de durée et autres			olonne 5 e dégressif	Amo	Coloni ortisseme exceptio	nt fiscal	an	nortisseme fin de l'ex	ents
	rais établissement TOTAL	_1 М9		N1		١	N2			N3		N4			N5			N6		
MPL	Autres immob. inco	N7		N8			26			P7		P8			P9			Qı		
XEM	l'errains	Q2	1	Q3			Q4			Q5		Q6			Q7			Q8		
EX	Sm sol broba	Q9		R1		F	22			R3		R4			R5	·····		R6		
	Sur sol d'antra	11 R7		R8		F	29			Sı		S2			S3			S4		
	Linst, gales, age			S6		s	57			S8		S9			Т1			T2		
	nst techniques nat. et outillage	Т3		T4		1	Г5		_	Т6		Т7			Т8			Т9		
1	inst.gales,age	U1		U2			J <b>3</b>			U4		U5			U6					
-	inst.gales,age am. divers  Materiel de transport  Mat bareau e inform. mobil	U8		U9		\	/1			V2		V3			V4			V5		
	Mai bareau o			V7		'	/8			V9	·	WI			W2			w3		
	Embeilages récup.et diver	_ w4		W5		\	W6			W7		W8			W9			X1		
	TOTAL	- 1		Х3	····	)	K4			X5		X6			X7			Х8		
Ì	Frais d'acquisition d litres de participation TOTAL	NL								NM			,					NO		
	Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		1	NR			NS		NT			NU			NV		
	Fotal général conve NP + NQ + NR	NIN	v			_	énéral 🖦 🕻 NT + NU	L IN.	Y					Total général on (NW - NY		NZ				_
	CADRE C																			
Informatique	AFFECTA	NT L	ITS DE L'EXERC ES CHARGES R URS EXERCICE	ÉPART	IES		ant net at e l'exerci				Augmentations			Dotations de l'es aux amortissen		re		Montan fin de l'	t net à la exercice	
DRATUS Info	Frais d'é	missi	on d'emprunt à éta	ler									<b>Z</b> 9				<b>Z8</b>			
QUAD	Primes o	le rem	nboursement des o	bligatio	ns						··		SP				SR			
•							* Des	s explicat	ions c	oncer	nant cette rubrique s	ont d	onné	es dans la notice	e n° 2	032.				

Désignation de l'entreprise : SARL G. C. I. A. Néant 1 **AUGMENTATIONS: DIMINUTIONS:** Montant au début Nature des provisions de l'exercice Dotations de l'exercice Reprises de l'exercice à la fin de l'exercice 1 2 3 4 Provisions pour reconstitution des 3Т TA ТВ TC gisements miniers et pétroliers \* Provisions réglementées Provisions pour investissement 3UTD TE TF (art. 237 bis A-II)\* Provisions pour hausse des prix (1)\* ЗV TG TH TI то Amortissements dérogatoires 3X TM TN Dont majorations exceptionnelles lпз n4 lns D6 de 30 % Provisions pour prêts d'installation ΙK IL IM (art. 39 quinquies H du CGI) Autres provisions réglementées (1) 3Y TP TQ TR TOTAL I TU 3Z TS т Provisions pour litiges 4B 4C 4D Provisions pour garanties données 4E 4F 4G 4H aux clients Provisions pour pertes sur marchés 4K 41. 4M à terme risques et charges Provisions pour amendes et pénalités 4N 4P 4R 48 Provisions pour pertes de change 4U 4V 4W Provisions pour pensions et obliga-4Y 4Z 4X 5A tions similaires pour 5D Provisions pour impôts (1) 5B 5C SF. Provisions pour renouvellement des 5F 5H 5J 5K immobilisations \* Provisions pour gros entretien ΕO ΕP EQ ER et grandes révisions Provisions pour charges sociales et 5T 5U 5R 58 fiscales sur congés à payer \* Autres provisions pour risques et 363 356 9 826 353 530 5ν 5W 5X 5Y charges (1) 363 356 9 826 353 530 **TOTAL II** 5Z ΤX 6B 6D - incorporelles 6A 6E 6F 6G 6H - corporelles - titres mıs en équivalence sur lo2 Ø3 04 05 pour dépréciat immobilisations 9U 9V - titres de participation autres immobilisa-tions financières(1)\* **0**7 Ø8 Ø9 Ø6 6R 65 Sur stocks et en cours 6N 6P Sur comptes clients бT 6U 865 6V 6W 865 Autres provisions pour 6Z dépréciation (1) \* 865 865 **TOTAL III** 7B TY ΤZ ŮΑ TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III) 7C 363 356 865 9 826 UD 354 395 lur luc 865 9 826 - d'exploitation UE UF Dont dotations - financières UG UH et reprises UJ - exceptionnelles 10 Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I

QUADRAT

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G I.

<sup>(1)</sup> à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

### **ANNEXE DÉCLARATION 2056**

Désignation de l'entreprise :

SARL G. C. I. A.

31/12/2016

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice l	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
PROVISION REAMENAGEMENT CARRIERES	363 356		9 826	353 530
				_
	<u></u> -			
				<del></del>
-				
	,			
				·
				<del></del>

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE \*

**DGFiP N° 2057 2017** 

Page 39

		ilaire obligat Code Généra				SDETTE	o A	LAC	LOIUI	CE I	<i>)</i> E 1	LAE	ACICE			Page 39
D	ésigna	ation d	e l'ent	reprise: SARL G. C.	Ι.	Α									_	Néant *
С	ADR	ΕA		ÉTAT DES CRÉAN	CES			M	lontant brut				A 1 an au plus 2			A plus d'un an
	Cré	éances i	attacl	hées à des participations			UL					UM		UN	T	
DE L'ACTIF	Prê	ets (1) (		<del> · · · · · · · · · · · · · · · · · ·</del>			UP					UR		US	,  -	
DEL	Δ			isations financières		-	UT					UV		טע	+	<u> </u>
$\vdash$	1						1		1	15	. 1	101	(0)	10.	<u>'</u>	1 154
				ou litigieux			VA	<u> </u>					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-		
				clients re de titres / Provision pour depréciation	<u> </u>	<u> </u>	UX		418	51			418 512	+		
		és ou rem			0	)	ZI							-		
ANT	Per	sonnel	et cor	mptes rattachés			UY							ļ		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Séc	curité s	ociale	et autres organismes sociaux		,	υz		14	60	9		14 609			
<b> </b>	Eta	it et aut	res	Impôts sur les bénéfices			VM	I .	1	83	1		1 831			
Į V.		lectivit		Taxe sur la valeur ajoutée			VB		170	45	3		170 453			
BE				Autres impôts, taxes et versem	ents a	ssimilés	VN			78	5		785			
RENVOIS DE L'ACTIF	puc	oliques		Divers			VP									
7	Gro	oupe et	assoc	iés (2)			vc									
3	Dél	biteurs	divers	s (dont créances relatives à des	opéra	tions	VR							╁		
}		pensior					vs		2	63	5		2 635	╁		<u> </u>
}—	Cha	arges co	onstat	ées d'avance			1	-				l I		1	.T	 1 154
<b>}</b> —	1					OTAUX	VT	_	609	97	9	VU	608 825	V		
i s	(1)		ontan	- Prêts accordés en cour	s d'ex	ercice	VD					l				
RENVOIS		_ °	les	- Remboursements obtenu	s en co	ours d'exercice	VE	<u> </u>								
<u> </u>	(2)	Prêts	et ava	nces consentis aux associés (pers	onnes		VF	<u></u>				<u> </u>				
√C	ADRI	E B	<u> </u>	ÉTAT DES DETTES		Montant bi	rut		A	2	u plus		A plus d'1 an et 5 ans au plu	is	$\perp$	A plus de 5 ans
Em	prunt	ts oblig	ataire	s convertibles (1)	7Y											
	tres er	mprunt	s obli	gataires (1)	7Z											
21		ts et det ès des	tes	à l an maximum à l'origine	vg			158				158				
	tablis	sement édit (1)		à plus de l an à l'origine	vн											
Em				nancières divers (1) (2)	8A						-					
				etes rattachés	8B	95	 52	494	· · · -		 952	494			+	
-			<u>-</u> -	rattachés	8C			414				414			+	
$\vdash$				tres organismes sociaux	8D			905				905			+	
$\vdash$		3001416	_		H			229				229			+	<del></del>
	t et		⊢∸	ôts sur les bénéfices	8E										+	
aut				e sur la valeur ajoutée	vw										+-	
col	lectiv	rités	ОЫ	igations cautionnées	VX	<del></del>									┼-	
pul	olique	es	Aut	res impôts, taxes et assimilés	VQ		2	746			2	746			+	
De	ttes su	ur imm	obilis	ations et comptes rattachés	8.J										1	
	•	et assoc	-	•	VI										_	
Ope	ération	ns de p	ensio	ettes relatives à des n de titres)	8K										_	
De	tte rep	présent s en gar	ative (	de titres empruntés	Z2											
	_	consta			8L											
				TOTAUX	VY	9.	79	946	vz	(	979	946				
RENVOIS		Emp	runts	souscrits en cours d'exercice	VJ								unts et dettes contrac- ersonnes physiques	VL		
RENVOIS	(1)	) <del> </del>		remboursés en cours d'exercice	VK				ics a				ersonnes physiques  nt cette rubrique sont dor		dans	s la notice n° 2032
5 ≈		Emp	runts i	rembourses en cours d'exercice	VK				* Des ex	oncar	ions (	concerna	ni cette rubrique som uoi	tices	uans	na nonce n 2032

# DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

rrmulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

• Desexi	heations concernant cette	rubrique sont don	mées dans la n	iólice n° 2032		~··		•• •		,								<u> </u>	_ • , •	
Désign	nation de l'entrep	orise: S	ARL G	G. C.	Ι.,	Α.								N	Néant 🗌	*		Exercice N 3   1   1   2		1   6
I. RÉINTEGRATIONS  Rémunération du travail (entreprises à l'IR)  Ade l'exploitant ou des associés  de son conjoint moins part déductible * à réintégrer														CICE	WA		14 2	288		
	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)   de l'exploitant ou des associés																WB			
	(entreprises a i	TK)	de so	on conioir	nf				moins nar	rt déduct	ible *				à réinté	orer ·	W.C			
= <del>5</del>	Avantages personne	els non déductib		Ī	$\dashv$			-				9-4 du (	CGI) e	1	a tente	gici .	JWC	8474.14 <b>4</b> .		piado-1
ilses e lat fis	amortissements à po	orter ligne ci-de	ssous)	9-4				$\neg$					· ·	_			1	PARCES.		ung i
ı adm résul	du C.G I) Fraction des loyers i	·		W	/F			(e	ntreprise à l'I	is) des loyers d			<del></del>	WG			XE			# 1 m - /
es nor	d'un crédit bail mm	obilier et de lev	ée d'option	R	A			(	rémtégr	ration (art. 2	239 sexies I	D)		RB			$\vdash$			2.1.世
harg	Provisions et charge déductibles (cf. table	eau 2058-B, car	dre III)	W	п			100	harges à paye on coopératifi	s non déduc	s etats et te etibles (cf. 2	2067-BI	S)	XX			xw		er e messic	ক্রমের করে ব
04	Amendes et pé	nalités		W	/3			C	harges fir	nancières	s (art. 21	2 bis)	)*¢	xz	,		1			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*													XY						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)													17		6 2	229			
Quote-pa	A l'article 209 B du CGi											K7								
E 39	Main unline													18			_			
npositi iers et différe	- imposees au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impot sur le revenu)    Third in the control of the contr													ZN	l					
es d'in articul sitions	indicate in the second terms in the second ter																			
Régim pa Impos	Fraction imposable des plus-values réalisées au    - Plus-values nettes à court terme   - Plus-values nettes à court terme													WN						
	- Plus-values soumises au régime des fusions													wo						
	Ecarts de valeu	irs liquidati		PCVM * (		pnses à	IIS)		<del> 1</del>	Zones d'es							XR			
	grations diverses		(art. 3	19-1-3e et 212	du C.C		J			(activité e		_		sw			wQ			
detaille	er sur feuillet sép	are DON	1 2020.	its étrangers a t par les PME			K .				rt de l2 % o ≔sàtaux zér			М8						
	gration des charg			<u> </u>						nage					<del></del>	-	Υı			
Résulta	it fiscal afférent	à l'activité	relevant c	du régime	option	nnel de t	axatio	n au	tonnage						1		Y3	<u> </u>	20 6	17
II DE	DUCTIONS			_						DEDT	TE COM	TDT A	DI F	DEI	TOTA		WR WS		20 5	ο Ι /
	part dans les per		ar une so	ociété de p	erson	nes ou u	n G.I.I	*	· <del></del>	FERI	E COIV	IFIA	DLE	DEL	EXERC	ICE	WT			
												(-6 .		2050 T			wu			
FIOVISIO	ns et charges à paye														o, caure m	,	ł			
		- impo	osées au ta	aux de 15	%(16	6% pour	les en	trepr	ises soum	nises à l'i	mpôt sui	r le re	venu)	) 			wv			
Si .	Plus-values	- impo	sées aux	taux de 0	%												WH			
sition	nettes {	- impo	sées aux	taux de 19	9 %												WP			
'impo et imp érées	long terme	- impu	itées sur l	les moins-	value	s nettes	à long	term	e antérieu	ıres							ww			
Régimes d'impositio particuliers et impositi différées	ļ	- impu	ıtées sur l	les déficits	anté	rieurs		•									хв			
Régli	Autres plus-val	lues imposé	es au tau	x de 19 %													16			
ā.	Fraction des pla	us-values n	ettes à co	urt terme	de l'ex	xercice d	lont l'ii	npos	sition est o	différée*							wz			
	Régime des soc Produit net des	ciétés mères	et des fi	liales *	(Q	uote-par	t de fra	is et	charges i	restant ir	nposable	<del></del>	2A	1		T	XA			-
	Déduction auto											-		•		<u> </u>	ZY	l — — — —	-	-
	Majoration d'ai																XD			
8 0	· 10	velles [	к9		Entre	prises nouv	clies	L2			unes entrep novantes	prises		L5	_		XF			
Mesures d'Incitation nent sur	(repnse d'entrep en difficultés 44	itivité hors	L6			ues tés d'investi biliers cotés		кз		(a	one de rest e la défense	ructura	tion	PA			\^.`			24) J
a d'il	CICE (art. 44 u	TC TC			(art. 2 Bassin	(08C) n d'emploi à		$\vdash$		(a	ert 44 terder one franche	cies)		-			-			
Cart 44 octies et octies A)   OV   Cart 44 duadécies   IF   (art 44 quaterdecies)   AC											┨		ASSESSED BUTTON Windson	1 4 Aet						
2   2   2   2   2   2   2   2   2   2												PAL LIFE								
D24	Ecarts de valeu	•				·	l'IS)			- 1 -		,	1.			11	xs			
sur feui	ons diverses à déta let séparé (EXT 2)	<u> </u>		ont déduction pour investiss	ement *	,	X9	_		rep	éance déga oort en armé			Zl			XG		1 8	331
	ion des produits ÉSULTAT F		ux activi	ies eligible	es au	regime o	ie ia ta	xatic	n au tonn	age					тота		Y2 XH		1 5	331
111. 71	LOOLIATI	IOOAL	-					h	énéfice	(I moi	ine II)	XI				586	1			
Rési	ultat fiscal avant	imputation	des défic	cits report	ables	•			éficit			f^*					ХJ	المفاعدة المستحدث المستحدث المستحدث المستحدث المستحدث المستحدث المستحدد الم	LEMINE.	True services
déficit (Il moins I)   XJ												Ling								
型。今日本											XL	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	e reta	2427						
	LTAT FISCAL				<u>`</u>	<u> </u>		<u></u>	en avant (	(ligne X	 O)	XN	306 55			586	1			-
			·	,							•				'	-				

Désignation de l'entreprise : SARL G. C. I. A.

31/12/2016

		<del></del>
Détail des réintégrations diverses		
Détail des déductions diverses		
CICE		1 831
Total des déductions diverses	XG	1 831
<del> </del>		
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
<del></del>		
		· =-
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
<u> </u>		

### DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES (10)

DGFiP N° 2058-B 2017 Page 42

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

	Désignation de l'entreprise : SARL G. C. I. A.						Néant *
	I. SUIVI DES DÉFICITS			····			
ľ	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	·		<del></del>	K4		
İ	Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5		
1	Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6		
İ	Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				ΥJ		
-	Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		_	,	YK		
ı	II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SO	OCIALES I	ΕT	FISCALES CORR	ES	PONDA	NTES
	Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises pla sous le régime de l'article 39-1. Le bis Al. Ler du CGL dotations de l'exercice	ıcées		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ZT		8 553
≥[	III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTI	BLES POL	JR	L'ASSIETTE DE I	.'IN	1PÔT	-
$\Xi[$	(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur	l'exercice
CLAKANI	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibl pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	es	ZV		zw		
	Provisions pour risques et charges *						
1		8	x		8Y		
Ž			z		9A	<u>-</u>	
ч		9	В		9C		
	Provisions pour dépréciation *						·
CONSERV		9	D		9E		
		5	F		9G		
3		9	н		9J		
UL.	Charges à payer	_ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_				
X V		9	ĸ		9L		
_1		9	М		9N		
XEME		9	P	·	9R		
긻		9	s		9T		
	TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à	9T)	'N		YO		
	à reporter au tableau 2058-A :			ligne WI			ne WU
•	<u></u>						
_	CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR O	COMPOSA	NT	S (art. 237 <i>septies</i> du	ı C(		
	Montant au début de  Montant de la réintégration ou de la déduction	l'exercice		Imputations			t net à la 'exercice
L							
	ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE D art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)  (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercic		SPC	ORTS		xu	

 $<sup>\</sup>mbox{\ensuremath{^{\star}}}$  Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

[	Désigr	ation de l'entreprise : SARL G. C. I. A.											1	Néant	•
		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	øс	_	S	Affectati aux réser				es légale	ŀ	ZB ZD			946
	ORIGINES	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 946	AFFECTATIONS	Dividend	les		- Autres	i icaci vea		ZE			
	OR	Prélèvements sur les réserves	ØE		AFFEC	Autres ré Report à	•					ZF ZG			
Ĺ		TOTAL I	ØF	3 946		(NB : le tota	al I do	it n <del>é</del> ce	essairement être	égal au tota TOTA	l II) L II	ZH		3	946
		DISTRIBUTIONS	(Artic	le 235 ter ZCA)						-					
~ 1	Montan	total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement d	la cont	ribution prévue à l'artic	ele 235	ter ZCA au	titre	de l'e	xercice			XV			
AR	RENS	SEIGNEMENTS DIVERS		_					Exer	cice N :			Exercice N	N-1 :	
DECL	ENTS	- Engagements de précisez le prix de en crédit-bail mobilier en crédit-bail	revient o	les biens pris J7		•	)	YQ							
	GEM	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR							
LE	ENGAGEMENTS	- Effets portés à l'escompte et non échus				-		YS							
PAR		- Sous-traitance						ΥT		345	159		4	85	378
	ARGE	- Locations, charges locatives et de copropriété (an location pour ur	yers de	biens pris 6 mois	3	35 499	)	ΧQ		36	579			37	099
ZZ.	TCH	- Personnel extérieur à l'entreprise					'	YU		5	183				
CONSERVER	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors a	étroces	sions)				SS		6	608			8	894
	ACH EX	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage	s					YV					<del> </del>		
RE A CONSE	TRES	- Autres comptes (dont cotisations versées a syndicales et professionn	ux orga	nisations ES		1 130	)	ST		209	088		4	35	225
$\mathcal{E}$	V	Total du poste correspondan		gne FW du tableau	n° 20	52		ZJ		602	619		9	66	595
M	E	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW		1	622			1	604
EXEMPLAIRE	TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produit	s pétrolie	zs			)	9 <b>Z</b>		4	979			3	032
KE	Z +	Total du compte corresponda			n° 20	52		YX		6	601			4	636
F	V	- Montant de la T.V.A. collectée						YY		195	179		2	47	320
	7	<ul> <li>Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au co services ne constituant pas des immobilisations</li> </ul>	urs de	l'exercice au titre d	es bie	ns et		YZ		154	512	1	3	64	381
T		<ul> <li>Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration ar DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*</li> </ul>	nuelle	souscrite au titre de	s sala	ires		ØВ		40	609			7,00	
		<ul> <li>Montant de la plus-value constatée en franchise d'im le régime simplifié d'imposition *</li> </ul>	pôt lon	de la première opt	ion p	our		øs							
		- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis:		handicapés):				ΥP		2				2	
	RS	- Effectif affecté à l'activité artisanale		- <del>'</del>	L	Person 122	NN -62	RL							
	DIVERS	<ul> <li>Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raiso à la disposition de la société *</li> </ul>	n des s	ommes mises				ZK	s denotele :		%		Lendishin S.M. at Sie ne.	<u> </u>	%
		- Numéro de centre de gestion agréé *	x	P					articipations : n.38 II de l'an				i oui cocher 1	ZR	0
		<ul> <li>Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'imp bis du CGI pour l'entreprise donatrice</li> </ul>	ôt prév	ue au 4 de l'article :	238	1		RG						11 45 10 11 11 45 10 11 12 10 10 11	
ı		- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amor l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217	isseme	nt exceptionnel che	z			RH				98			
		Société : résultat comme si elle n'avait iamais été membre du groupe		Plus-values à 15 9		JK				Plus-valu	es à 0 %	JI	_	F. 1973s	and the second
	DE E*			Plus-values à 19	%	JM				Imputat	ions	Jo			
	REGIME DE GROUPE*	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 °	%	JN	_	_		Plus-valu	es à 0 %	J	)		-
que	REG GR			Plus-values à 19	%	JP				Imputat	ions	JI	-		
hiformatique		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	N° SIRET de	la so	ciété mère di	ı gro	ире	JJ						

<sup>(1)</sup> Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au control l'in de concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils auc l'accompande de l'entre de proupe de (1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

### DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Page 44

Dési	gnat	ion de l'entreprise : SARL	G. C. I. A.							Néant X *
ļ		TERMINATION DE LA				··	<u> </u>			
Natu	e et	date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette		Amor en	tissements pratiqués franchise d'impôt (4)	Autre amortissem	ents *	Valeur résiduelle (6)
	2									
I - Immobilisations*	4 5 6 7 8 9									
מולט.	11									
3	12									
3	_	B - PLUS-VALUES	, MOINS-VALUES			Q	ualification fiscale	des plus et moin	s-values réalisé	es *
		Prix de vente	Montant global de l		Court te	rme		Long terme		Plus-values taxables à
1 - Immobilisations *		<u> </u>	ou de la moin	s-value	9		19 %	15 % ou 16 %	0 %	19 % (1)
	l									
	2									
	3									
	4									
E	5									
I - Immobilisations	6									-
	7		·							
	8									<del></del>
3	9			<del></del>						
	10									
	11									
	12	Fraction résiduelle de la provision spé	iciale de réévaluation affére	enia.						
	13	aux éléments cédés			+					
	14	Amortissements afférents aux élément			+			,	,	
		bles par une disposition légale Amortissements non pratiqués en corr	aptabilité et correspondant à	à la déduction	,			.,		
II - Autres éléments	16	fiscale pour investissement, définie pa ment utilisée Résultats nets de concession ou de so de brevets faisant partie de l'actif imm	us concession de licences d	d'exploitation			Γ			
Autres	1 /	Onéreux depuis moins de deux ans	<u> </u>	·		ſ			·	
=	18	Values à long terme devenues sans ob	jet au cours de l'exercice		-			-		4
	19	relevant du régime des plus ou moins-	values à long terme				-			
	20 C	ADRE A: plus ou moins-value n	ette à court terme (total	algébrique	2				· · · · ·	
	Ĉ	ADRE A: plus ou moins-value n des lignes 1 à 20 de la ADRE B: plus ou moins-value n des lignes 1 à 20 de la	colonne (9) ette à long terme (total	algébrique	<u> </u>	,		N 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		
	Ċ	des lignes 1 à 20 de la ADRE C : autres plus-value taxal	colonne (10) ble à 19 % (11)		(A	)		(B) (ventilation par taux		(C)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

	(à l'exclusion des plus-values de l	fusion dont	<del>,</del>			<del> </del>
	Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie		realisees	reallegre	de rexercice	Tennegrei
lus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
au cours de	sur 10 ans sur une durée différente (art.39					
l'exercice	quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					<u> </u>
		TAL 1	Montant net des	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restan
	Imposition répartie		plus-values réalisées à l'origine	rieurement réintégré	résultat de l'exercice	à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
		N-2				<u> </u>
us-values réalisées	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3				
au cours des	différente (art. 39 quaterdecies	N-4				
ercices antérieurs	1ter et 1 quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
		N-8				
					1	1
		N-9				
	B PLUS-VALUES RÉINTÉ prique ne comprend pas les plus-va	TAL 2 GRÉES DA		issables ou taxées lors des	s opérations de fusion ou	ı d'apport.
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉ orique ne comprend pas les plus-vi fusion, d'apport partiel ou de scission orales soumises à l'impôt sur les sociétés su	TAL 2 GRÉES DA	entes aux biens non amort	issables ou taxées lors des		d'apport.  été d'une activité  individuel (toutes sociéte
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉ: orique ne comprend pas les plus-vic fusion, d'apport partiel ou de scission	TAL 2 GRÉES DA	entes aux biens non amort	issables ou taxées lors des	s opérations de fusion ou Plus-values d'apport à une soci professionnelle exercée à titre i	d'apport.  été d'une activité individuel (toutes sociéte  Montant restan
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉ prique ne comprend pas les plus-vi- fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés si ne des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DA	Montant net des	issables ou taxées lors des P p Montant anté-	s opérations de fusion ou Plus-values d'apport à une soci rofessionnelle exercée à titre i Montant rapporté au	d'apport.  été d'une activité individuel (toutes société  Montant restan
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉ prique ne comprend pas les plus-vi- fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés si ne des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DA	Montant net des	issables ou taxées lors des P p Montant anté-	s opérations de fusion ou Plus-values d'apport à une soci rofessionnelle exercée à titre Montant rapporté au	d'apport.  été d'une activité individuel (toutes société  Montant restan
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉ prique ne comprend pas les plus-vi- fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés si ne des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DA	Montant net des	issables ou taxées lors des P p Montant anté-	s opérations de fusion ou Plus-values d'apport à une soci rofessionnelle exercée à titre Montant rapporté au	d'apport.  été d'une activité individuel (toutes sociéte  Montant restan
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉ prique ne comprend pas les plus-vi- fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés si ne des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DA	Montant net des	issables ou taxées lors des P p Montant anté-	s opérations de fusion ou Plus-values d'apport à une soci rofessionnelle exercée à titre Montant rapporté au	d'apport.  été d'une activité individuel (toutes sociéte  Montant restan
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉ prique ne comprend pas les plus-vi- fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés si ne des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DA	Montant net des	issables ou taxées lors des P p Montant anté-	s opérations de fusion ou Plus-values d'apport à une soci rofessionnelle exercée à titre Montant rapporté au	d'apport.  été d'une activité individuel (toutes société  Montant restan
Plus-values de (personnes me	B PLUS-VALUES RÉINTÉ prique ne comprend pas les plus-vi- fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés si ne des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DA	Montant net des	issables ou taxées lors des P p Montant anté-	s opérations de fusion ou Plus-values d'apport à une soci rofessionnelle exercée à titre Montant rapporté au	d'apport.  été d'une activité individuel (toutes société  Montant restan
Plus-values de (personnes me	B PLUS-VALUES RÉINTÉ prique ne comprend pas les plus-vi- fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés si ne des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DA	Montant net des	issables ou taxées lors des P p Montant anté-	s opérations de fusion ou Plus-values d'apport à une soci rofessionnelle exercée à titre Montant rapporté au	d'apport.  été d'une activité individuel (toutes société  Montant restan
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉ prique ne comprend pas les plus-vi- fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés si ne des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DA	Montant net des	issables ou taxées lors des P p Montant anté-	s opérations de fusion ou Plus-values d'apport à une soci rofessionnelle exercée à titre Montant rapporté au	d'apport.  été d'une activité individuel (toutes sociét  Montant restar
Plus-values de (personnes me	B PLUS-VALUES RÉINTÉ prique ne comprend pas les plus-vi- fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés si ne des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DA	Montant net des	issables ou taxées lors des P p Montant anté-	s opérations de fusion ou Plus-values d'apport à une soci rofessionnelle exercée à titre Montant rapporté au	d'apport.  été d'une activité individuel (toutes sociét  Montant restan
Plus-values de (personnes me	B PLUS-VALUES RÉINTÉ prique ne comprend pas les plus-vi- fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés si ne des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DA	Montant net des	issables ou taxées lors des P p Montant anté-	s opérations de fusion ou Plus-values d'apport à une soci rofessionnelle exercée à titre Montant rapporté au	d'apport.  été d'une activité individuel (toutes sociét  Montant restan
Plus-values de (personnes me	B PLUS-VALUES RÉINTÉ prique ne comprend pas les plus-vi- fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés si ne des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DA	Montant net des	issables ou taxées lors des P p Montant anté-	s opérations de fusion ou Plus-values d'apport à une soci rofessionnelle exercée à titre Montant rapporté au	d'apport.  été d'une activité individuel (toutes sociét  Montant restan
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉ prique ne comprend pas les plus-vi- fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés si ne des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DA	Montant net des	issables ou taxées lors des P p Montant anté-	s opérations de fusion ou Plus-values d'apport à une soci rofessionnelle exercée à titre Montant rapporté au	d'apport.  été d'une activité individuel (toutes sociét  Montant restan
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉ prique ne comprend pas les plus-vi- fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés si ne des plus-values et date	TAL 2 GRÉES DA	Montant net des	issables ou taxées lors des P p Montant anté-	s opérations de fusion ou Plus-values d'apport à une soci rofessionnelle exercée à titre i Montant rapporté au	i d'apport. été d'une activité

			Rannel de la nlus ou moins	value de l'exercice relevant d	lu taux de 15% <b>①</b> ou 169	% <b>2</b> .		
Entreprises soumises			Gains nets retirés de la cess	ion de titres de sociétés à pré	pondérance immobilières no			
Entreprises soumises	s à l'impôt su	r le revenu	exclus du régime du long ter	me (art. 219 I a sexies-0 bis ion de certains titres dont le p	du CGI) 🌓 *			
			(art. 219 l a sexies-0 du CC	ion de certains titres dont le j	prix de revient est superieur i	2 22,0 MC		
ı - sur	VI DES	MOINS-VAL	UES DES ENTREP	RISES SOUMISES	S À L'IMPÔT SUI	R LE REVENU	-	
Origine	Origine Moins-values à 16%			1		Solde des moins-values à 16%		
(1)			②	1	3		4	
Moins-values nettes	N							
	N-1							
	N-2			<del> </del>			<u></u>	
Ioins-values nettes à	N-3							
long terme	N-4			<del>                                     </del>				
subies au cours des	-							
dix exercices antérieurs	N-5							
(montants restant à	N-6			-				
déduire à la clôture du	N-7							
dernier	N-8							
exercice)	· -	<del>.</del>		<u> </u>				
exercice)	N-9							
	N-10							
	N-10	DINS-VALUE	S À LONG TERME	DES ENTREPRIS	ES SOUMISES À	L'IMPÔT SUR	LES SOCIÉT	
	N-10	DINS-VALUE	S À LONG TERME Moins-values	DES ENTREPRIS	ES SOUMISES À  Imputations sur les plus-values à long terme		LES SOCIÉT	
	N-10	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	Moins-values  À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 1-a	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 1-a	Imputations sur les plus-values à	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-value à reporte	
II - SUIVI I	N-10	À 19 %, 16,5 % (1) ou à	Moins-values  À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat	Solde des moins-valu à reporte	
II - SUIVI I Origine	N-10	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	Moins-values  À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 l-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-valu à reporte col. 7 = 2+3+4-	
II - SUIVI I Origine	N-10	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	Moins-values  À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 l-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-valu à reporte col. 7 = 2+3+4-	
II - SUIVI I Origine	N-10  DES MO	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	Moins-values  À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 l-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-valu à reporte col. 7 = 2+3+4-	
Origine  Origine	N-10  DES MO  N  N-1	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	Moins-values  À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 l-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-valu à reporte col. 7 = 2+3+4-	
Origine  Origine  Aoins-values nettes	N-10  DES MO  N  N-1  N-2	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	Moins-values  À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 l-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-valu à reporte col. 7 = 2+3+4-	
Origine  Origine  Moins-values nettes à long terme subies au	N-10  DES MO  N  N-1  N-2  N-3	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	Moins-values  À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 l-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-valu à reporte col. 7 = 2+3+4-	
Origine  Origine  Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices	N-10  DES MO  N  N-1  N-2  N-3  N-4	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	Moins-values  À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 l-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-valu à reporte col. 7 = 2+3+4-	
Origine  Origine  Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la	N-10  DES MO  N N-1 N-2 N-3 N-4 N-5	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	Moins-values  À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 l-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-valu à reporte col. 7 = 2+3+4-	
Origine  Origine  Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier	N-10  N N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	Moins-values  À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 l-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-valu à reporte col. 7 = 2+3+4-	
Origine  Origine  Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du	N-10  N N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	Moins-values  À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 l-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-valu à reporte col. 7 = 2+3+4-	

<sup>(1)</sup> Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevent du taux de 16,5 % (article 219 1 a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 décembre 2007

\* Object de la compter du 31 decembre 2007

\* Object de la compter du 31 decembre 2007

\* Object de la compter du 31 decembre 2007

\* Object de la compter du 31 decembre 2007

\* Object de la compter du 31 decembre 2007

\* Object de la compter du 31



### RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2017 Page 47

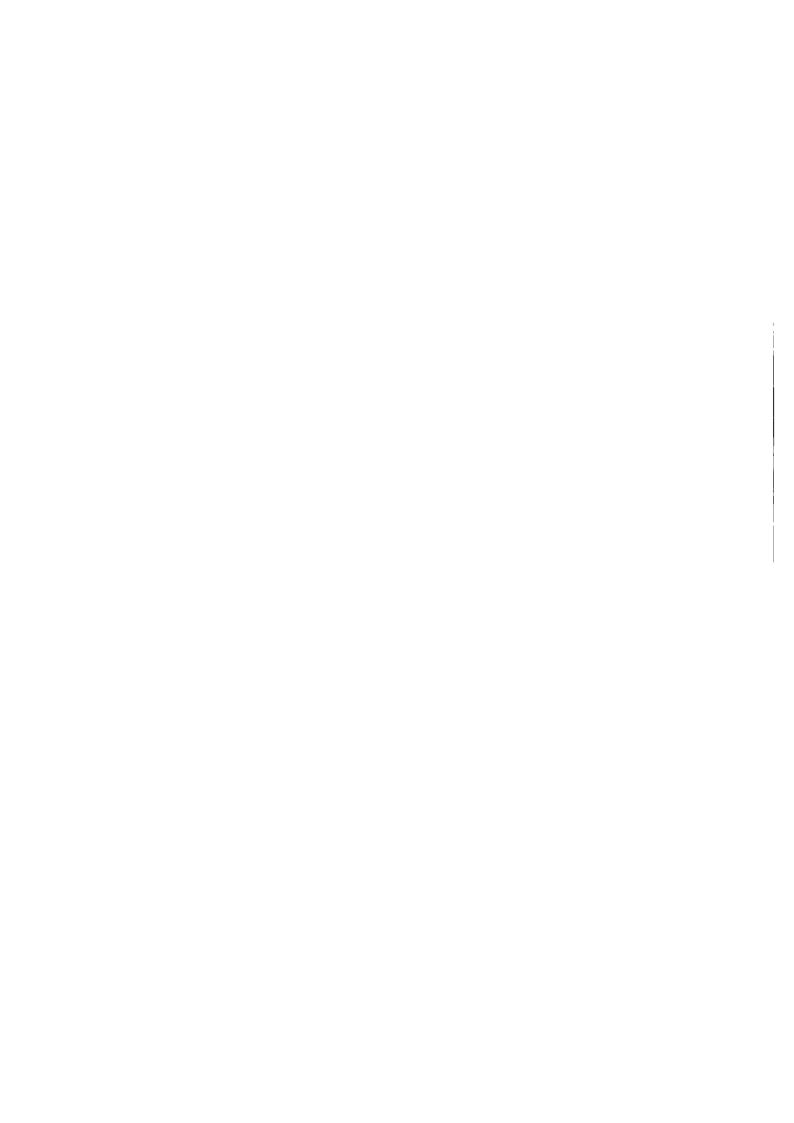
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

	1		Sous-comptes de la	réserve spéciale des plu	ıs-values i	long terme	
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxée	es à 19 %	taxées à 25 %
stant de la réserve spéciale clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
erves figurant au bilan des sociétés absorbées ours de l'exercice	2					-	
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
r - donnant lieu à complémen	ı		ļ			-	
evements opérés  d'impôt sur les sociétés  ne donnant pas lieu à complém					ļ		
d'impôt sur les sociétés	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6				ļ	-	
clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				<u> </u>		
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISION			ION DES COUF	RS * (5e, 6e, 7e al	inéas de	e l'art. 39-	-1-5e du CGI)
montant de la réserve réserve figurant : l'ouverture de l'exercice sociétés absorbées			montants préleve	és sur la réserve			nt de la réserve re de l'exercice
l'année ②	!		nant lieu nent d'impôt ③	ne donnant pas lie à complément d'imp			<b>(5)</b>
numberiors concerned as the phricus and desired		-9 2022	i	<u> </u>			
explications concernant cette rubrique sont données dans	a notice	n° 2032.					

### DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Formulaire obligatoire (art 53 A du Code Genéral des Impois)

		·
Désignation de l'entreprise : SARL G. C. I. A.		Néant *
Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Dur	ée en n	ombre de mois 1 2
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	ОВ	963 057
Production vendue - Services	OC	12 599
Production stockée	OD	12 333
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	ОН	10
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	ок	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à	UK	
une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	ХТ	
TOTAL 1	ОМ	975 666
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		-
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	00	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	272 362
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	ΟQ	6 913
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	566 039
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	os	1 080
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ow	17 047
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	оу	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I.P.P.	oz	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	09	
TOTAL 2	Ol	863 442
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	log	112 224
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises	1001	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	112 224
Cadre réservé au mono établissement au sens de		VAE
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, con et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration	ıpléter l	e cadre ci-dessous
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	975 656
Période de référence GY 01/01/2016	GZ	31/12/2016
Date de cessation	HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeu comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).	r ajouté	e ressortant des plans
<ol> <li>Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, affére immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.</li> <li>Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.</li> </ol>	nte à la p	roduction



### **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### Informations relatives au CICE

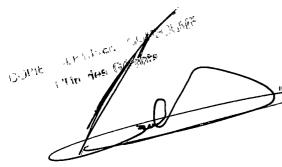
Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 1 831 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

### L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 281 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant		
- investissement :	3 281		
- recherche :			
- d'innovation :			
- formation :			
- recrutement :			
- prospection de nouveaux marchés :			
- transition écologique et énergétique :			
- reconstitution des fonds de roulement :			
Total	3 281		

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.



"G.C.I.A. GROUPEMENT DES CARRIERS ISERE AVAL"

Société à Responsabilité Limitée au capital de 60 000 €uros Siège social : ROVON (38470) Le Gabot

390 861 888 RCS GRENOBLE

### **PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS**

### DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

### **VOTEE PAR L'ASSEMBLEE DU 28 AVRIL 2017**

Article L 232-22 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale constate que cet exercice se solde par un bénéfice s'élevant à la somme de QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SEPT €UROS ET CINQUANTE SIX CENTIMES (14 287,56 €).

Sur proposition de la gérance, l'Assemblée Générale décide d'affecter ce résultat comme suit :

Par ailleurs, il est rappelé qu'aucun dividende, éligible ou non à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

### **VOTE DE L'ASSEMBLEE**

Cette résolution, mise aux voix, est